



# Redevance TV 2022 : c'est aussi pour les professionnels !

Actualité législative publié le 29/04/2022, vu 1527 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://Assistant-juridique.fr)

**Les professionnels peuvent être redevables de la contribution à l'audiovisuel public.**

**Une taxe qu'il faudra payer prochainement mais qui peut faire l'objet d'une réduction pour les établissements de tourisme faisant l'objet d'une fermeture prolongée.**

Tout professionnel peut être tenu de payer, courant avril ou début mai, selon les cas, la contribution à l'audiovisuel public lorsqu'il détient au moins un poste de télévision dans son établissement.

Précision : certains organismes ou entreprises sont exonérés de cette contribution, notamment les associations caritatives hébergeant des personnes en situation d'exclusion.

## Le montant

Pour 2022, le montant de la redevance télé reste fixé à 138 € (88 € dans les départements d'outre-mer) pour chaque appareil détenu au 1er janvier. Un abattement de 30 % étant appliqué sur ce tarif à partir du 3e et jusqu'au 30e téléviseur. Un taux qui est porté à 35 % à partir du 31e poste. Et attention, le tarif est multiplié par 4 pour les débits de boissons.

À savoir : les établissements de tourisme (hôtels, auberges, chambres d'hôtes, notamment) dont la durée d'exploitation n'excède pas 9 mois par an peuvent bénéficier d'une minoration de 25 % du montant total de la redevance. Selon l'administration fiscale, cette réduction s'applique quelle que soit la raison pour laquelle la période d'activité annuelle ne dépasse pas 9 mois. Autrement dit, un établissement peut en bénéficier en raison, par exemple, du caractère saisonnier de son activité, de son choix commercial de fermer ses locaux ou de circonstances extérieures ayant conduit à une fermeture, comme la crise sanitaire du Covid-19.

### Montants 2022 de la contribution à l'audiovisuel public (par téléviseur)

	Jusqu'à 2 postes	Entre 3 et 30 postes	À partir de 31 postes
Établissement en métropole	138 €	96,60 €	89,70 €
Établissement en outre-mer	88 €	61,60 €	57,20 €

Débit de boissons en métropole 552 €	386,40 €	358,80 €
Débit de boissons en outre-mer 352 €	246,40 €	228,80 €

Source : lesecho.fr

Pour plus d'infos : [Quel statut juridique pour créer un gîte ou une chambre d'hôtes ?](#)

Voir aussi notre guide : [Louer à des touristes 2021-2022](#)

## Articles sur le même sujet :

- [Louer à des touristes](#)
  - [Réussir la création de sa SARL](#)
  - [Récupérer une facture impayée](#)
  - [Éviter les impayés](#)
  - [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
  - [Révoquer un gérant de SARL](#)
  - [Dissoudre une SARL](#)
  - [Guide pratique de la SARL](#)
- 
- [Comment ouvrir une chambre d'hôtes ou un gîte en 9 étapes ?](#)
  - [La réglementation d'un meublé de tourisme \(gîte\)](#)
  - [Comment obtenir le classement d'un meublé de tourisme ?](#)
  - [Quelle réglementation en cas d'ouverture de chambres d'hôtes ?](#)
  - [Faut-il créer une SCI pour sa chambre d'hôtes ou son gîte ?](#)
  - [Quel statut juridique pour créer un gîte ou une chambre d'hôtes ?](#)
  - [Quelle fiscalité pour les chambres d'hôtes et meublés de tourisme \(gîtes\) ?](#)
  - [Qu'est-ce que le régime fiscal du loueur en meublé non professionnel \(LMNP\) ?](#)
  - [Contrat de location saisonnière : quelle est la réglementation applicable ?](#)
  - [Qu'est-ce qu'un business plan ? Exemples de business plan](#)
  - [Comment réaliser facilement un business plan en 4 étapes](#)
  - [Comment créer et gérer une entreprise individuelle ?](#)
  - [Qu'est-ce qu'un auto-entrepreneur ?](#)
  - [Comment créer une SARL en 7 étapes ?](#)